

**Arrêté n° R20-2025-11-24-00004**

**modifiant l'arrêté n° R20-2024-02-26-00001 en date du 26 février 2024 modifié  
constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et  
culturel de Corse**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu les articles L. 4422-34, L. 4422-35 et R. 4422-4 à R. 4422-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 23 juillet 2025 portant nomination de M. Eric JALON, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 16 avril 2022 portant nomination de M. Alexandre PATROU, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de Corse ;
- Vu l'arrêté du préfet de Corse n° R20-2025-08-27-00014 du 27 août 2025 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Alexandre PATROU, secrétaire général pour les affaires de Corse ;
- Vu l'arrêté n° R20-2023-12-21-00001 en date du 21 décembre 2023 fixant la composition du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse et les modalités de désignation de ses membres, modifié par arrêté n° R20-2024-01-08-00001 en date du 8 janvier 2024 et par arrêté n° R20-2024-02-22-00001 en date du 22 février 2024 ;
- Vu l'arrêté n° R20-2024-02-26-00001 en date du 26 février 2024 constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, modifié par l'arrêté n° R20-2024-09-18-00003 du 18 septembre 2024 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de conciliation du 2 février 2024 relatif à la désignation des représentants des syndicats représentatifs d'enseignants en Corse et du protocole d'accord qui y est annexé ;
- Vu la lettre du 5 novembre 2025 de M. Jean-Pierre CLEMENTI, représentant du STC Education, faisant part de sa démission du CESECC, qui prendra effet le 1er décembre 2025 ;
- Vu la correspondance de la FSU de Corse du 16 novembre 2025 désignant son représentant M. Fabien MINEO, à compter du 1er décembre 2025 ;

*Sur proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse*

## ARRETE

### Article 1er :

L'article 1er de l'arrêté R20-2024-02-26-00001 en date du 26 février 2024 modifié, constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse est modifié comme suit :

**SECTION DE LA CULTURE, DE LA LANGUE CORSE ET DE L'EDUCATION**  
**II – VIE EDUCATIVE : 6 membres**

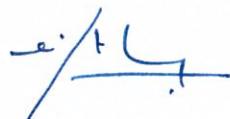
#### **Syndicats représentatifs d'enseignants en Corse :**

Conseil d'université	M. Antoine AIELLO
Associations d'enseignement de la langue corse	M. Jean-Pierre LUCIANI
Associations d'éducation populaire agréées ayant pour objet la vie éducative	Mme Hélène DUBREUIL-VECCHI
<b>Syndicats représentatifs d'enseignants en Corse</b>	<b>M. Fabien MINEO</b>
Centre de formation des apprentis	M. Antoine MARCAGGI
Représentants des parents d'élèves des écoles publiques et privées	M. Denis LUCIANI

**Article 2 :** Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Ajaccio, le **24 NOV. 2025**

Le préfet



Eric JALON

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours](http://www.telerecours)*